

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE

DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°8-4

L'an deux mille vingt-deux le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, , FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
Mmes BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs CARLINI Claude, DEVAUTOUR Florian
Mme GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine

Mr CARLINI Claude donne procuration à CASTEX Jean

Mme BOUIN Florence a été nommée secrétaire de séance.

Objet : TARIFS VILLAGE DE VACANCES APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une révision des tarifs pour l'année 2023. Il informe que les tarifs avaient augmenté en 2022 et propose donc que les tarifs restent stables en 2023 et d'appliquer les tarifs suivants :

Arrivée 15h / Départ 10h toutes saisons confondues		01/01/23 > 25/03/23 07/10/2023 > 31/12/2023	25/03 > 01/07/23 26/08 > 07/10/23	08/07 > 26/08
GÎTES 4-6 PLACES (chambres lit en 140 cm ou 90 cm, cuisine tout équipée, salle de bain)				
(2 nuits minimum)	400 € / semaine 90 € / nuit	350 € / semaine 80 € - 90 € / nuit	450 € / semaine	
(2 nuits minimum)	450 € / semaine 95 € / nuit	400 € / semaine 85 € - 95 € / nuit	500 € / semaine	
FORFAIT 3 SEMAINES 4 / 6 PERSONNES	840 € / 960 €	700 € / 800 €		
10.50 € / semaine	Forfait de 60 €	250 €/gîte et 60 € le ménage Encaissé uniquement en cas de problème		
FORFAIT longue durée 4 / 6 PERS (2 mois consécutifs minimum)	600 € / 670 € PAR MOIS EN TOUT INCLUS AVEC UN ACCÈS AUX MACHINE À LAVER			
		01/04 > 08/07 26/08 > 31/10	08/07 > 26/08	
CAMPING 12h > 12h		Partenaires FFCC et CCDF		
		16,50 €	19,50 €	
		13,50 €	16,50 €	
		12,50 €	15,00 €	
		10,00 €	12,50 €	
		11,00 €	13,50 €	
		9,00 €	10,50 €	
		14,00 €	16,50 €	
		11,00 €	14,00 €	
Adulte sup : 3.50 €	Enfants : 2.50 €	Animal : 1.50 €	Garage mort : 10 €	

Gratuit pour les enfants 0-3 ans

Monsieur le Maire précise que chaque gîte sera équipé d'un compteur défalqueur afin de pouvoir faire payer la consommation réelle d'électricité dans un contexte de tension des coûts de l'énergie.

Où l'exposé et après avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- D'appliquer les tarifs cités ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre 0 Pour 11
Date de convocation 09 novembre 2022
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS